



MINISTRES DE LA SANTE ET DE L'ENVIRONNEMENT DES  
AMERIQUES (MSEA)  
Les 4 et 5 mars 2002, Ottawa, Canada

*Document de travail de la session III*

**Le renforcement de nos capacités pour contrer les menaces environnementales pour la santé humaine**

Préparé par l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) avec Santé Canada et Environnement Canada

Por la versión española vea / Para a versão portuguesa veja / Pour la version anglaise, voyez :  
[http://www.ec.gc.ca/international/regorgs/hema\\_e.htm](http://www.ec.gc.ca/international/regorgs/hema_e.htm)

*Il est d'une importance primordiale que les décideurs et le grand public aient accès à une information fiable, puisqu'une telle information améliore le processus décisionnel à tous les niveaux et aide les gouvernements à donner suite aux priorités nationales et à assumer leurs responsabilités internationales.*

PNUE, 2001

## Introduction

Dans les efforts qu'ils déploient pour contrer les menaces croissantes pesant sur la santé humaine et l'environnement, les gouvernements font de plus en plus appel à la recherche scientifique et au savoir qu'elle engendre. En effet, une information exacte et opportune sur l'état de l'environnement et de la santé publique est essentielle à la formulation de politiques publiques judicieuses. Faute d'un bilan exhaustif de notre situation environnementale et sanitaire, il est impossible de combattre les problèmes actuels, de prévoir et de prévenir les nouvelles menaces, de proposer des solutions adéquates ou d'évaluer les progrès accomplis.

Le chapitre 40 d'*Action 21* - rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement - reconnaît l'importance de mieux diffuser l'information pour faire en sorte que les connaissances scientifiques soient adéquatement appliquées à la formulation des politiques. Il souligne que le fossé qui existe entre le monde développé et le monde en développement en matière d'information et d'accès à des données de bonne qualité, cohérentes et normalisées entrave gravement « la capacité des pays de prendre, en connaissance de cause, des décisions sur l'environnement et le développement ».

En outre, le chapitre 8 d'*Action 21* souligne l'importance d'intégrer les questions d'environnement (et de développement) dans la prise de décisions. On y lit qu'un des principaux objectifs consiste à restructurer le processus décisionnel afin d'intégrer pleinement les considérations socioéconomiques et les questions d'environnement et d'obtenir une plus large participation du public. Seule la réalisation de cet objectif

permettra aux ministres de comprendre pleinement les problèmes de santé et d'environnement qui touchent les Amériques et de mettre en œuvre des solutions efficaces et adéquates aux niveaux local, national et régional.

Le chapitre 6 d'*Action 21* contient plusieurs recommandations sur le renforcement des capacités, dont la conclusion est que chaque pays devrait se doter des connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour prévoir et reconnaître les risques pathologiques liés à l'environnement, ainsi que des moyens de réduire ces risques. Le renforcement des capacités est perçu comme un investissement que la société doit effectuer pour pouvoir mieux compter sur ses propres moyens.

### **Les évaluations intégrées**

Diverses organisations nationales et internationales ont mené des évaluations environnementales intégrées pour répondre à des questions comme : Qu'arrive-t-il à l'environnement? Pourquoi? Que fait-on à ce sujet (politiques)? Que se passera-t-il si on ne prend pas les mesures nécessaires (PNUE, 2001)? Idéalement, ces évaluations intégrées devraient présenter un caractère transsectoriel et participatif. Elles ont pour but d'incorporer un vaste éventail d'opinions et de forger un consensus sur les enjeux et les actions à privilégier, par le truchement d'un dialogue entre les décideurs et les scientifiques aux niveaux régional, infrarégional et national (*ibid.*). À ce jour, un certain nombre d'évaluations intégrées ont concrètement réussi à influencer les politiques.

Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, établi en 1987 (le Protocole de Montréal), est une des premières ententes internationales sur l'environnement où les connaissances scientifiques ont majoritairement contribué à influencer les politiques. Durant les années 1970 et 1980, les chercheurs scientifiques ont évalué la menace que les chlorofluorocarbures (CFC) faisaient poser sur l'ozone stratosphérique (Morrisette). Un des principaux rapports a été l'évaluation scientifique menée en 1985 par l'Organisation météorologique mondiale et la NASA, où 150 scientifiques de 11 pays concluaient que l'intensification des concentrations de CFC (entre autres gaz) causait la destruction de l'ozone stratosphérique (*ibid.*). Cette évaluation s'insérait dans un corpus scientifique croissant qui mettait en lumière la gravité du problème pour la communauté internationale et qui, à terme, a engendré le Protocole de Montréal.

La communauté internationale a tiré parti de l'expérience acquise dans l'élaboration du Protocole de Montréal pour créer un modèle de recherche concernant l'évaluation des changements climatiques (Russell et Toner : 3). En 1988, on mettait sur pied le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), pour réunir des spécialistes internationaux chargés « de rassembler et d'évaluer les plus récentes connaissances scientifiques et de déterminer ce qu'on sait et ce qu'on ignore au sujet du système climatique et des changements climatiques » (*ibid.*). Le GIEC a produit trois rapports influents sur différents aspects des changements climatiques, à savoir les aspects scientifiques du phénomène (Groupe de travail I), les répercussions des changements climatiques (Groupe de travail II) et les options d'atténuation et d'adaptation (Groupe de travail III). Le premier rapport a fortement contribué à la création du Comité intergouvernemental de négociation pour une Convention-cadre des Nations

Unies sur les changements climatiques, tandis que le second rapport a constitué une pièce maîtresse des négociations internationales qui ont mené à la conclusion du Protocole de Kyoto (1997) et, plus récemment, de l'Accord de Bonn (2001).

Le programme *L'avenir de l'environnement mondial*, instauré par le PNUE en 1995, est une initiative d'évaluation plus récente qui vise à dégager des consensus sur « les questions et les mesures prioritaires par l'établissement d'un dialogue entre décideurs et scientifiques aux niveaux régional, infrarégional et national ». La série de *Rapports sur l'environnement mondial* ont pour but :

« de cerner les principales préoccupations, les tendances et les nouveaux enjeux en matière d'environnement, de même que leurs causes et leurs répercussions sociales et économiques. Les rapports encouragent également une prise en compte de l'environnement au cœur même des processus décisionnels, pour orienter la formulation des politiques et des plans d'action touchant l'environnement » (*ibid.*).

L'évaluation de tout enjeu doit reposer sur les connaissances scientifiques les plus récentes. Une partie vitale de ce savoir réside dans les données résultant d'une activité constante de suivi et de surveillance. Tous les pays des Amériques surveillent actuellement un noyau d'indicateurs sanitaires dans le cadre du programme d'analyse de la santé de l'Organisation panaméricaine de la santé, « au moins à l'échelle nationale et souvent jusqu'au niveau de l'État, de la province ou du pays » (Gosselin, 2002). Ce noyau d'indicateurs englobe peu d'indicateurs de salubrité environnementale. Depuis 1995 toutefois, des programmes de surveillance de la salubrité de l'environnement et de la santé au travail ont été établis au Brésil, au Chili, au Mexique, au Canada, aux États-Unis et à Panama, en Amérique centrale (les pesticides) et dans les Caraïbes (les poissons). En outre, l'Organisation mondiale de la santé fait actuellement la promotion d'une série d'indicateurs sur la santé publique et l'environnement ainsi que la santé des enfants et l'environnement (*ibid.*).

### **Le projet d'évaluation intégrée de l'environnement et de la santé humaine**

En entamant cette nouvelle étape dans la gestion de nos problèmes hémisphériques d'environnement et de santé, il est bon de faire le bilan de nos connaissances. Le présent document propose la réalisation d'une « évaluation intégrée de l'environnement et de la santé », afin de dresser l'état des lieux de nos connaissances relatives aux menaces environnementales qui pèsent sur la santé humaine dans la région, ainsi que des mesures à prendre pour atténuer ces menaces.

Cette évaluation régionale intégrée viserait à répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont les menaces environnementales actuelles qui pèsent sur la santé humaine dans la région?
- Quelles seront les menaces environnementales qui toucheront la santé humaine dans la région dans 15 ans si nous maintenons le statu quo?
- Est-ce que les politiques existantes suffiront à contrer les menaces posées par l'environnement à la santé humaine? Dans la négative, comment pourrait-on les bonifier?

- Quels indicateurs environnementaux et sanitaires devrait-on employer pour suivre les progrès dans la région?
- Quelles mesures supplémentaires les ministres devraient-ils prendre (recherche, surveillance, indicateurs, transfert technologique, renforcement des capacités, mesures d'atténuation, éducation, etc.)?
- Comment les institutions existantes des Amériques peuvent-elles aider les pays à combattre les menaces environnementales pour la santé humaine?

L'évaluation examinerait un ou plusieurs des domaines d'action prioritaires pour la région abordés dans la session II (voir ci-dessous), en vue de fournir des orientations précises sur la façon d'atteindre les objectifs communs convenus pour la région :

- la salubrité de l'eau et les installations sanitaires de base;
- l'air pur;
- la sécurité chimique;
- la prévision et la prévention des répercussions sanitaires de la variabilité climatique;
- la prévision et la prévention des répercussions sanitaires des catastrophes naturelles.

Le programme d'évaluation proposé est modeste en regard de celui mené par le Groupe environnemental d'experts sur l'évolution du climat. Une des options possibles serait de prendre appui sur la série de *Rapports sur l'environnement mondial* déjà publiés et sur le processus d'évaluation régionale existant, qui comporte des centres de collaboration un peu partout dans la région et prévoit des consultations avec les gouvernements. On pourrait également tirer parti des compétences actuelles de l'Organisation panaméricaine de la santé, du Centre panaméricain de l'ingénierie sanitaire et des sciences de l'environnement (CEPIS), de l'Institut de santé environnementale des Caraïbes (CEHI) et des divers pays concernés.

### **D'autres activités de renforcement des capacités**

Cependant, il ne suffira pas de mener des évaluations pour mobiliser l'action envers les menaces précises qui pèsent sur la santé humaine. Il faut diffuser le savoir et la science pour les mettre à la disposition des décideurs, tant dans les collectivités individuelles qu'à l'échelle nationale et internationale. Pour progresser concrètement dans la réalisation de nos objectifs partagés et de nos priorités communes, nous devons améliorer la communication et la diffusion de notre savoir et de l'information. Nous pouvons par exemple :

- renforcer nos réseaux scientifiques et informationnels existants, y compris les institutions déjà en place comme le CEPIS et le CEHI;
- faire appel aux mécanismes de communication et d'éducation éprouvés, tels les ateliers et les conférences;
- recourir aux nouvelles technologies, tel Internet, pour diffuser et échanger de l'information. La bibliothèque virtuelle sur la santé et l'environnement du CEPIS (<http://www.cepis-ops-oms.org>) est un exemple de site à utiliser;
- mettre au point une série commune d'indicateurs sur la salubrité environnementale pour la région.

## Conclusion

Dans l'élaboration de politiques visant les problèmes d'environnement et de santé dans la région, il est absolument primordial d'asseoir nos décisions sur une information fiable et judicieuse. En réalisant une évaluation régionale intégrée et en menant à bien les autres initiatives décrites ci-dessus, nous serons mieux à même :

- de comprendre les menaces environnementales pour la santé humaine qui existent actuellement ou qui sont en voie d'émergence;
- de fixer des priorités d'action aux niveaux communautaire, régional, national et international;
- de cerner les pratiques exemplaires;
- de déterminer les besoins en capacité et les obstacles aux mesures nécessaires;
- de suivre les progrès réalisés dans la lutte contre ces menaces environnementales et dans l'amélioration de la qualité de vie de nos populations;
- d'aider les gouvernements à communiquer à leurs populations une information qui leur permettra de contribuer eux-mêmes à la protection de leur santé.

### Questions pour les ministres

1. Reconnaissons-nous qu'il faut mener une évaluation intégrée des liens entre la santé et l'environnement dans les Amériques pour renforcer les capacités dans la région et étayer les processus décisionnels?
2. À l'aide des connaissances ainsi recueillies, comment nous y prendrons-nous pour échanger l'information et déterminer les pratiques exemplaires dans la région? Quels sont les outils et les mécanismes qui nous permettront de tirer parti du savoir et des recherches scientifiques disponibles dans la région?

## Références

Gosselin, Pierre. 2002. Réunion des ministres de la Santé et de l'Environnement des Amériques (document d'information sur les indicateurs environnementaux et sanitaires dans les Amériques). Ébauche.

Morrisette, P.M. 1989. The evolution of policy responses to stratospheric ozone depletion. *Natural Resources Journal* 29: 793-820.

Russel, Douglas J. et Glen Toner. 1999. Science and policy when the heat is rising : global climate change negotiations and the Canadian response : the evolving relationship of science to policy. GCSI (Global Change Strategies International).

PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement). 2001. *Assessment and Early Warning in Latin America and the Caribbean*. PNUE, Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et DEWA-Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement). 1999. *L'avenir de l'environnement mondial 2000*. London : Earthscan Publications Ltd.